



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE OU JAPON

SUCCÈS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'OCEASOFT SUR ALTERNEXT : PREMIÈRE INTRODUCTION EN BOURSE DE L'ANNÉE 2015

- Augmentation de capital d'environ 8,6 m€
- Offre sursouscrite à 134%
- Prix de l'action fixé à 9,00 € en milieu de fourchette indicative
- Flottant de 29,7%
- Début des négociations sur Alternext le 28 janvier 2015

ALOCA
LISTED
ALTERNEXT

Montpellier, le 23 janvier 2015 - Oceasoft, concepteur de capteurs intelligents et connectés pour l'industrie, annonce le succès de son introduction en Bourse et l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0012407096 - code mnémorique : ALOCA).

Le placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et l'offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, ont rencontré un large succès. La demande globale s'est élevée à 1 120 247 titres, soit 10,1 m€ en milieu de fourchette, dont 48% pour le placement global et 52% pour l'offre à prix ouvert, soit un taux de sursouscription total de 134%.

Le conseil d'administration d'Oceasoft, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction à 9,00 € par action, correspondant au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre. Compte tenu de la demande de titres, il a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension.

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant d'environ 8,6 m€ d'augmentation de capital (prime d'émission incluse) après exercice intégral de la clause d'extension. Le nombre d'actions nouvelles émises s'établit à 958 334. A l'issue de l'opération, le capital d'Oceasoft est désormais composé de 2 854 334 actions.

Laurent Rousseau, Président-Directeur général d'Oceasoft, déclare : « *Nous sommes très heureux de l'accueil réservé à Oceasoft à l'occasion de cette première introduction en Bourse de l'année 2015, tant par les investisseurs institutionnels que par les actionnaires individuels.*

Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer fortement notre développement, notamment en finançant notre croissance à l'international et nos investissements de R&D, pour faire d'Oceasoft un acteur incontournable de l'internet des objets pour l'industrie. »



UNE LEVÉE DE FONDS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INTERNET DES OBJETS

Oceasoft entend accélérer sa croissance au cours des prochaines années en tirant notamment partie de la 2^{ème} vague de l'Internet des objets (IoT) qui révolutionne tous les *process* industriels des entreprises. La société s'est fixée pour objectif de quadrupler ses ventes à l'horizon 2017.

Cette levée de fonds est destinée à fournir à Oceasoft des moyens supplémentaires pour financer sa stratégie et plus particulièrement :

- **accélérer son expansion géographique**, moyennant, notamment, la création de quatre filiales à l'étranger dont une aux Etats-Unis, deux en Asie du sud-est et une en Inde, et renforcer ses efforts commerciaux et marketing en Europe ;
- **accélérer les investissements de R&D** en finançant le développement de nouveaux produits et services et les certifications associées (mise au point de nouveaux modèles de capteurs, système de transmission, développement de technologie longue portée, plateformes logicielles, sources énergétiques) ;
- **financer les besoins généraux en BFR**.

PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



Chef de file et Teneur de livre



Conseil juridique



CAC



Conseil en Communication
financière

À propos d'Oceasoft

Oceasoft conçoit, étalonne et commercialise des capteurs intelligents et connectés pour la surveillance de paramètres physiques tels que la température, l'humidité, le taux de CO₂ ou encore la pression différentielle, à destination des industries des sciences de la vie, de l'agroalimentaire.

La société propose une offre complète et verticalisée, depuis le capteur jusqu'à l'intégration dans le système d'information en maîtrisant les 3 domaines d'expertise suivants : capteurs et étalonnage, transmission radiofréquences et développement de plateformes logicielles.

Au 30 juin 2014, la société de 43 salariés (dont 12 ingénieurs R&D) a réalisé 4,6 m€ de chiffre d'affaires (45% à l'international) en croissance de 25%, et une marge nette de 9%.

Plus d'informations sur www.oceasoft.fr.

Oceasoft

Laurent ROUSSEAU - PDG

Tél : 04 99 13 67 30

l.rousseau@oceasoft.com

Oceasoft

Pierre SCHWICH - Directeur juridique et financier

Tél : 04 99 13 67 30

p.schwich@oceasoft.com

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs

Tél. 01 53 67 36 79

clesage@actus.fr

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse

Tél. 01 53 67 36 93

acbonjour@actus.fr

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

● Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert du placement global est fixé à 9,00 € par action.

● Taille de l'opération

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 8 625 006 € (prime d'émission incluse) après exercice intégral de la clause d'extension.

958 334 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

Sur la base d'un capital social désormais composé de 2 854 334 actions, la capitalisation boursière d'Oceasoft s'élève à 25,7 m€.

Oceasoft a consenti à Portzamparc Société de Bourse une option de surallocation, exerçable du 28 janvier jusqu'au 26 février 2015 (inclus), portant sur un nombre maximum de 71 875 actions nouvelles, soit un montant maximum de 646 875 €.

● Répartition de l'opération

- 461 225 actions allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 4,2 m€),
- 497 109 actions ont été allouées au public dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 4,5 m€). Les fractions d'ordres A1 seront servies à 100% et les fractions d'ordres A2 seront servies à environ 65%.

● Codes de l'action

Libellé : OCEASOFT

Code ISIN : FR0012407096

Code mnémorique : ALOCA

Lieu de cotation : marché Alternext d'Euronext à Paris

Classification ICB : 2733 Electrical Components & Equipment

Les actions Oceasoft peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.



CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

27 janvier 2015	Règlement-livraison de l'OPO et du placement global Date d'inscription en compte des actions existantes et des actions nouvelles
28 janvier 2015	Début des négociations des actions de la société sur Alternext

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 7 janvier 2015 sous le n°15-009 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 5 décembre 2014 sous le n°l.14-073 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Oceasoft, 126, rue Emile Baudot, 34000 Montpellier, ainsi que sur les sites Internet de la société (www.oceasoft.fr et www.oceasoft-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Oceasoftware (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Oceasoftware d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Oceasoftware n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Oceasoftware est présente.

Portzamparc Société de Bourse, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 28 janvier au 28 février 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Oceasoftware, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Oceasoftware et sont susceptibles d'affecter leur cours.